

## Oui 2023 volera, mais... !



*« La vérité d'un jour n'est pas toujours celle du lendemain ». Cette citation s'est un jour glissée sous la plume d'un romancier belge amoureux des mots. Une certitude, elle n'est pas infirmée de nos jours par la colombophilie. Explications !*

Dimanche 5 février, « *Coulon Futé* » publiait les propos tenus le 30 janvier lors de la réunion de Thumaide, une réunion, convoquée par trois mandataires de l'EPR Hainaut-Brabant et ayant pour thème la problématique causée par le convoyage en 2023.



Par prémonition, il clôturait la rubrique par la question « *2023 sera-t-elle une saison de rodage ?* » avant de laisser entrevoir que des éléments extérieurs peuvent toujours interférer et remettre en question l'apparente sérénité manifestée. La prudence témoignée s'est avérée de mise car des réactions ont bousculé l'unité apparemment perçue dans le local de Thumaide. Que s'est-il passé ? Tentative d'explications.

**Pré-savoir... indispensable.** Certains faits ont émaillé le cours des événements dans le traitement de la problématique du convoyage. Regard autorisé !

*Au départ.* L'arrivée annoncée de la province d'Anvers à Toury a convaincu les instances provinciales hennuyères de quitter l'Eure-et-Loir (Toury) au profit du Loiret (Orléans) notamment pour cause du nombre élevé de lâchers qui s'y dérouleront et de la durée à prévoir des ouvertures de paniers, le Hainaut n'étant pas, vu les distances de vol, prioritaire sur l'aire de lâcher. Mais Anvers opta par la suite pour Sernaises, un autre lieu de lâcher du Loiret, ce qui faisait vaciller



l'argumentation initiale développée par les instances provinciales. Le revers de la médaille en quelque sorte !

*Ensuite.* La décision traitée à Thumaide de changer de convoyeur (C.F. : dans les esprits de participants, la réunion, sans cependant l'affirmer en présentiel, ne présentait qu'un caractère informel) officialisait un problème d'envergure à un tout autre niveau. En effet, les Orléans imposés en 2023 en Hainaut rendaient entre autres les contingents de Flandre orientale sur Toury, en l'occurrence ceux (C.F. : 100.000 pigeons en principe par saison) émanant d'Eine, de Ronse, de Ruien et de Zwijnaarde (Gent), orphelins de leurs homologues hennuyers. Ce qui, par injonction, déplaçait le problème de rentabilité hennuyère au nord de la frontière linguistique. Ce qui provoqua entre autres un lobbying flandrien auprès du plus haut niveau sportif national.

*Mais encore.* Motivée par des investissements en matériel à devoir réaliser, la démarche du convoyeur pressenti pour 2023 auprès de son collègue exerçait un impact non négligeable. Cette démarche envisageait le rachat d'une partie de son charroi accompagnée de paniers, Par ailleurs, la non-réception d'une réponse faisant suite à une demande formulée de s'enquérir auprès du Bien-être animal de la motivation interdisant d'engager le petit demi-fond le vendredi n'estompait pas les divergences.

*Enfin.* Il sied de ne pas oublier que la FCF (Fédération Colombophile Française) effectue des lâchers à Toury notamment les 6 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Huis clos décrété.** Au terme de contacts téléphoniques menés par le dernier convoyeur en date qui prolonge finalement ses activités le jeudi en 2023, deux réunions, réunissant des auditoires distincts, ont été programmées les 4 et 6 février, respectivement à Frasnes-lez-Buissenal et Soignies. La première réunissait les ententes du Hainaut occidental, la seconde principalement celles du Renouveau et du Centre-Charleroi. Toutes deux avaient comme caractéristique commune la non-invitation de la presse. Recherchait-on la confidentialité ? Craignait-on la diffusion des propos tenus ? Ces questions peuvent être, de manière légitime, posées. En tout cas, « Coulon Futé » se les pose... Confronté de la sorte à ce contexte particulier, il a dès lors tenté de cerner la motivation de ces deux réunions pour en répercuter aux amateurs les ressortissants. Pour atteindre cet objectif, il a collecté divers témoignages, souvent délivrés en voix off, les a ensuite croisés, conformément aux exigences de l'éthique, et ce pour ne relater que des informations relevant de la réalité des faits traités.

**Frasnes-lez-Buissenal.** Les appels téléphoniques précités lancés tous azimuts en Hainaut occidental par le convoyeur 2022 se soldèrent, à l'initiative de ce dernier, par une réunion le 4 février à Frasnes-lez-Buissenal de tous les responsables de groupements de la partie Ouest hennuyère. Deux



ententes en région d'Ath n'étaient pas représentées, toutefois l'une d'entre elles avait au préalable déclaré suivre la majorité. Le mandataire **Dany Letureq** assista quasi à l'entièreté des débats, se contenta de les écouter. L'initiateur de ladite réunion retraça la chronologie des faits en délivrant des informations et notamment celle qu'il sera, en 2023, effectivement sur le front le jeudi. Il demanda, une nouvelle fois, cependant toujours en vain, le document attestant la non-autorisation motivée émanant du Bien-être animal de tenir les mises en loges de petit demi-fond le vendredi.



Au terme des discussions menées, un accord, « remonté » par procès-verbal à la fédération, a été signé par les présidents présents, reconduisant dans ses fonctions en 2023 leur dernier convoyeur en exercice. Une réunion est prévue le 16 février prochain pour finaliser la procédure.

**Soignies.** Le 6 février, soit le surlendemain de la réunion de Frasnes-lez-Buissenal, s'en tenait une autre à Soignies, donnant suite, elle aussi, aux appels téléphoniques précités dans l'autre partie hennuyère. La non-reprise de Guise à l'itinéraire de petite vitesse était confirmée par le convoyeur de



2022. Etaient entre autres présents, d'une part, des représentants des sociétés constituant le Renouveau, du Centre-Charleroi, de Lessines-Ath pour le demi-fond et de Nivelles. Et, d'autre part, **Francis Petit**, président en exercice de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, **Jacques Mayeur**, mandataire, et... le responsable de presse francophone intervenant davantage qu'à Thumaide. Le convoyeur présent le 30 janvier dans la section de Beloeil était également de la partie.

A vrai dire, l'objectif consistait à réaliser une prise de contact plus étoffée entre les différents acteurs ailés en 2023, notamment en finalisant l'itinéraire. Ce qui n'empêcha pas de « commenter » le changement de position décrété en Hainaut occidental. Un contrat, proposé par le convoyeur, est l'objet d'une analyse par le niveau fédéral. Il servira de contrat-type pour toutes les sociétés.

Le recours au même lieu de centralisation (Hautrage) des concours à une nuit de panier incita un intervenant à quémander deux endroits distincts pour éviter toute erreur de manutention car une cohabitation sera bel et bien effective...

**Epilogue ou non ?** Un courrier fédéral, au nom des mandataires de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, a été adressé le 6 février aux groupements du Hainaut occidental leur annonçant la prise acte des décisions relatives au mode de convoyage. Ce document enjoignait, d'une part, le respect des itinéraires de petite et de grande vitesse sur la ligne du centre présentés lors de l'Assemblée Générale d'Estinnes-au-Val et, d'autre part, celui de la programmation unique d'Orléans en tant qu'étape de petit demi-fond.

La problématique du convoyage est-elle remise pour de bon ? La question reste d'actualité. Dès lors, attendre... s'impose certainement.

